



107 boulevard de Magenta 75010 PARIS  
Tél. : (33-1) 44 61 03 25 - Fax : (33-1) 44 61 03 20  
<http://survie.org>  
contact@survie.org

## Côte d'Ivoire : clarifications attendues de la part de la France et de l'ONU

Communiqué, le 10 mai 2011

**L'attention internationale semble s'être détournée de la Côte d'Ivoire, beaucoup considérant que l'arrestation de Laurent Gbagbo a mis un terme à la crise ivoirienne. Pourtant, les menaces sur les populations de l'ouest et d'Abidjan n'ont pas cessé et le processus de réconciliation qui se dessine ne laisse pas présager la fin de l'impunité. L'association Survie signale l'existence de documents qui jettent le trouble sur le rôle de la France et de l'ONU dans la crise ivoirienne et invite les représentants concernés à donner les clarifications nécessaires.**

L'association Survie s'inquiète du contenu des documents publiés, les 8 et 13 avril, par le juriste et journaliste Matthew Lee sur son blog *Inner City Press*<sup>1</sup>. Ces documents - d'origine française selon le journaliste - jettent le discrédit sur l'action de la France et de l'ONU en Côte d'Ivoire. Charles Konan Banny et Kofi Annan, aujourd'hui impliqués dans le processus de réconciliation, s'y retrouvent mêlés à une « opération non confirmée » que devaient préparer « *Licorne et les casques bleus* », destinée à « *contrer les partisans du processus de paix* »<sup>2</sup>. La nomination, à la tête de la « *Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation* », de Charles Konan Banny, homme politique aux ambitions présidentielles, au détriment d'un juriste reconnu ou d'un représentant de la société civile, n'offre aucune garantie d'indépendance. En outre, l'absence du mot « *Justice* » dans le libellé de cette commission est un très mauvais signe adressé aux populations qui sont toujours en grand danger.

Par ailleurs, si l'on note la publication du rapport S/2011/271 du Groupe d'Experts de l'ONU, dont l'association Survie signalait, dans son communiqué du 6 avril, le blocage depuis le mois de septembre, il convient de dénoncer le retard inacceptable avec lequel il est rendu public. À la lecture de ce rapport, on regrette que le Comité des sanctions de l'ONU n'ait pas alerté le Conseil de Sécurité des conditions inappropriées dans lesquelles le scrutin présidentiel allait se dérouler. Les experts montrent que, loin de se préparer au désarmement avant les élections, comme l'exigeaient les accords de Ouagadougou, les Forces Nouvelles favorables à Alassane Ouattara préparaient la reprise du conflit armé qu'elles avaient déclenché en 2002. Le désarmement faisait pourtant partie intégrante du mandat des casques bleus et de la force française Licorne. Il devait aussi être un élément essentiel de la certification de l'ONU dans le processus de sortie de crise. Le réarmement des Forces Nouvelles et leur refus croissant des inspections de l'ONU avaient d'ailleurs amené les experts à suggérer la prise de sanctions contre deux commandants de zone<sup>3</sup>. Loin d'être inquiétés, l'un a mené l'offensive récente dans l'ouest et l'autre des combats dans Abidjan sans que personne ne s'en émeuve<sup>4</sup>! Lors de la révision de la liste des personnes sanctionnées le 30 mars, le Conseil de Sécurité a ignoré ces suggestions du Groupe d'Experts.

1 <http://www.innercitypress.com>

2 Charles Konan Banny est un ancien président de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest, propulsé Premier Ministre « *aux pouvoirs élargis* » le 4 décembre 2005. L'un des documents publiés par *Inner City Press* fait d'abord état, deux jours avant cette nomination, d'un « *accord négocié* », par « *le service* », « *avec Guillaume Soro en personne* ». Cet accord assurait à Konan Banny le soutien du leader de la rébellion. On y apprend plus loin que « *Konan Banny avait appartenu à un comité de sages développant des relations et un réseau important mais discret entre membres de la CEDEAO, RDR de Ouattara, et quelques anciens houthouëtistes du RHDP.* » Surtout, le dernier paragraphe, titré « *Vu de New York : le départ de Gbagbo* » est particulièrement explicite : « *Selon le Secrétaire général des Nations Unies [Kofi Annan], les moyens dont va disposer le nouveau Premier Ministre [Charles Konan Banny] sont suffisants pour mettre en place une politique de rigueur et de fermeté afin de contrer les partisans [sic] du processus de paix en Côte d'Ivoire et devrait notamment permettre la mise en place dans les tout prochains mois d'un plan d'action pour déstabiliser Laurent Gbagbo et provoquer des élections présidentielles anticipées. À charge pour Licorne et les casques bleus sur place de préparer cette mission de sécurité dans les meilleures conditions (Opération non confirmée).* »

3 Cf. Rapport S/2011/271, §443.

4 Voir l'article de Billets d'Afrique de mai : <http://survie.org/billets-d-afrique/2011/202-mai-2011/article/sous-les-tapis-de-l-onu>

Il semble, par ailleurs, que le Conseil de Sécurité de l'ONU n'a toujours pas rendu public le rapport de la commission d'enquête internationale sur les violations des droits humains au début de la crise ivoirienne<sup>5</sup>, remis au Conseil en décembre 2004. Celui-ci permettrait pourtant de savoir si des exactions ont alors été commises ou couvertes par certains des acteurs politiques et militaires actuels : il en va de la lutte contre l'impunité et de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies.

Aussi, l'association Survie :

- demande des explications à la diplomatie française et l'ONU sur le contenu des documents diffusés par *Inner City Press* les 8 et 13 avril. En l'absence de réaction, ces documents, qui ternissent l'action de la communauté internationale et des forces impartiales en Côte d'Ivoire, seront tenus pour authentiques.
- salue, enfin, la publication du rapport du Groupe d'Experts S/2011/271, discrètement bloqué depuis le mois de septembre, mais regrette que le Comité des Sanctions de l'ONU n'ait pas alerté le Conseil de sécurité de l'ONU que, loin du désarmement prévu avant les élections, les belligérants se réarmaient, et s'inquiète que lors de la révision de la liste des personnes sanctionnées, le même Comité ait ignoré les suggestions du Groupe d'Experts (cf. S/2011/271 §443).
- exhorte le Conseil de Sécurité de l'ONU à rendre public le rapport de la commission d'enquête internationale sur les violations des droits humains au début de la crise ivoirienne, établi suite à la déclaration S/PRST/2004/17, qui lui a été remis en décembre 2004.

---

5 Établi suite à la déclaration S/PRST/2004/17.